

Le Parlement des Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Proposition de décret sur le thème de

L'EGALITE DES FILLES ET DES GARCONS A L'ECOLE

Classe de 6^{ème} année primaire
Ecole Fondamentale Libre Saint-Joseph à Neufchâteau

Parrain : Yves Evrard

Développements

Il ne se passe pas une semaine sans que les médias ne relaient des inégalités entre les hommes et les femmes, notamment dans la vie professionnelle. Les hommes s'en sortent généralement à leur avantage. Par exemple, en décrochant les postes clefs dans les grandes entreprises ou en bénéficiant de salaires plus conséquents.

Dans notre vie, nous sommes chaque jour confrontés à ces différences en côtoyant les adultes. La répartition des tâches ménagères entre nos parents, les métiers pratiqués par les gens que nous connaissons, etc.

Afin d'éviter ces inégalités, une formation initiale doit être mise en place dès l'école primaire. Les jeunes élèves doivent être préparés au vivre ensemble dans le respect des uns et des autres, quelles que soient leurs différences.

La mise en œuvre d'une éducation en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école doit attirer l'attention de tous : politiciens, parents, directions d'écoles, enseignants et enfants. Dès l'école primaire, nous pouvons observer des comportements sexistes et la prévention nous semble être la manière la plus efficace pour les éviter.

En en discutant ensemble, nous avons pu relever plusieurs exemples auxquels nous sommes sensibles dans notre école :

- Il existe une inégalité au niveau des tâches à accomplir en classe. Par exemple, ce sont les filles qui laveront une assiette et les garçons qui porteront quelque chose de lourd.
- Les garçons ont trop souvent tendance à refuser les filles dans leurs jeux, et vice versa.

- Dans la cour de récréation, il y a plus de zones réservées aux jeux des garçons.
- Certaines remarques vestimentaires nous prouvent que les stéréotypes en la matière ont encore la dent dure.
- ...

<p style="text-align: center;"><u>Proposition de décret :</u> L'égalité des filles et des garçons à l'école</p>
--

Article 1 – Champ d'application :

Le présent décret s'applique à tous les élèves des écoles primaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 2 – Mesures concrètes dans le cadre d'une classe :

2.1. Les élèves de toutes les classes réaliseront des affiches portant sur le thème des inégalités entre filles et garçons. Ces affiches seront présentes dans les lieux stratégiques de l'école afin de jouir d'une bonne visibilité.

2.2. Les élèves de 6^e composeront une saynète portant sur les stéréotypes sexistes qu'ils rencontrent et la présenteront dans toutes les classes de l'école.

Article 3 – Actions dans le cadre de l'organisation scolaire :

3.1. Toutes les semaines, à l'occasion du conseil de classe, un temps de parole qui portera sur les inégalités entre filles et garçons sera prévu dans toutes les classes. De cette façon, les enseignants seront sensibilisés aux différents problèmes et pourront rapidement y remédier.

3.2. Dans le prolongement du point 2.3, le délégué de chaque classe aura l'occasion de faire écho au conseil d'école des problèmes rencontrés dans sa classe et des solutions apportées afin que la direction soit au courant et puisse agir en conséquence.

Article 4 – Plus largement :

Plus largement, une campagne d'information et de prévention devrait être mise en place en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un spot télévisé, une pièce de théâtre itinérante, une brochure de sensibilisation... pourraient être des moyens efficaces pour prévenir les inégalités entre filles et garçons à l'école.

Article 5 – Evaluation :

Tous les ans, en fin d'année scolaire, les directions d'écoles aborderont le sujet de ces inégalités à l'occasion d'une réunion de l'équipe éducative afin de faire le point sur les mesures mises en place durant l'année et les résultats obtenus. Il pourrait également être envisagé que l'inspection scolaire soit sensibilisée à cette problématique et y soit attentive lors de ses visites dans les écoles.

Travail réalisé par la classe de 6^e A de Mr Guiot : Esteban, Emeline B., Naëlle, Joris, Valentin, Lancelot, Lola, Scott, Alexandre, Noan, Jeanne, Camie, Arnaud, Shannon, Arthur M., Akram, David, Alane, Allan, Elise, Janelle, Emeline T., Charles et Arthur W.